

## Relais Assistantes Maternelles

### Parents, futurs parents

Vous cherchez :

- Un mode d'accueil pour votre enfant de moins 6 ans, chez une assistante maternelle agréée ou
- Une personne assurant **la garde des enfants** à votre domicile

Vous souhaitez :

- Etre informés sur l'emploi d'une assistante maternelle agréée par la PMI, les démarches administratives, le contrat de travail, le bulletin de salaire...
- Connaître les aides proposées par la CAF :
  - AFEAMA : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle
  - AGED : Aide de garde d'enfant à domicile
  - P.A.J.E : Prestation d'accueil du jeune enfant : allocation de base, le complément de libre choix, le complément de libre choix du mode de garde...
- Favoriser l'éveil de l'enfant que vous accueillez, dans un espace spécialement adapté.
- Participer à des rencontres, des projets.

Vous vous interrogez sur les particularités de l'accueil chez une assistante maternelle agréée, sur l'avantage de l'agrément PMI

### Assistantes maternelles

Vous cherchez :

- à obtenir des informations actualisées sur votre statut ; rémunérations, droit sociaux , contrat de travail...
- à vous informer sur l'agrément de la PMI et ses avantages.
- vos assistant(e)s maternel(le)s

Vous souhaitez :

- prévenir de vos possibilités d'accueil,
- participer à des projets et rencontrer d'autres Assistantes Maternelles au sein du relais,
- favoriser l'éveil des enfants que vous accueillez, dans un espace spécialement adapté.

### Contactez "Le Relais"

Un lieu d'écoute, d'information et d'échanges pour les Assistantes Maternelles et les Parents.  
Le rôle de l'Animatrice est de :

- vous soutenir,
- vous conseiller dans vos démarches,
- favoriser les échanges entre Parents et Assistantes Maternelles,
- faire du relais un pôle de rencontre des professionnels de la petite enfance.

### L'animatrice du Relais :

Madame Sophie MOREAU  
17 rue Bonnet  
95270 Luzarches  
Tél. 01 34 09 93 76

Permanence téléphonique :

- mardi et jeudi : 13h30-18h
- mercredi : 13h30-15h
- 1er mardi du mois : 14h-18h30

**Permanence en Mairie de Chaumontel le lundi de 13h30 à 18h**

## **Accueil enfants et assistantes maternelles**

Le lundi de 8h45-12h et mercredi de 15h à 18h à la Halte-garderie de Luzarches.

---

**URL source :** <https://www.ville-chaumontel.fr/content/relais-assistantes-maternelles>